

3^{ème} édition de l'opération « Daisy dans vos bibliothèques » : pour des bibliothèques ouvertes à tous les publics

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'association Valentin Haüy, avec le soutien du Service du livre et de la lecture (DGMIC, Ministère de la culture et de la communication), lance son opération « [Daisy dans vos bibliothèques](#) », qui a pour but de permettre à 15 bibliothèques de se doter de livres, de matériels et de services adaptés aux besoins des personnes handicapées.

Daisy : le livre accessible

Les livres Daisy sont des livres audio conçus pour être facilement utilisables par les personnes dites « empêchées de lire ». Il s'agit de personnes qui, du fait d'un handicap visuel, physique ou mental, n'ont pas la possibilité de lire des livres imprimés.

Le format Daisy, « open source » de référence, est utilisé partout dans le monde pour l'accès à l'écrit des publics handicapés.

Accompagner les bibliothèques municipales dans leur ouverture aux personnes handicapées

Les 15 bibliothèques sélectionnées bénéficieront d'un « Pack Daisy » contenant les éléments nécessaires pour accueillir et desservir les personnes empêchées de lire :

- 2 appareils de lecture adaptés ;
- 200 livres Daisy sur CD ;
- un accès illimité à plus de 20 000 livres audio Daisy par le biais de la bibliothèque numérique Éole ;
- un service de conseil proposé par les bibliothécaires spécialisés de la Médiathèque Valentin Haüy.



L'aide financière du Service du livre et de la lecture, conçue comme une incitation, permet de prendre en charge 50% des frais.

Les bibliothèques intéressées ont **jusqu'au 15 avril 2016** pour déposer un [dossier de candidature](#).

La médiathèque Valentin Haüy compte déjà 58 bibliothèques partenaires pour une lecture accessible à tous.

Pour nous rejoindre ou pour en savoir plus : daisy.avh.asso.fr



L'association Valentin Haüy, créée en 1889, a été reconnue d'utilité publique en 1891. À travers plus d'une centaine d'implantations locales et plus de 3 000 bénévoles dans toute la France, elle poursuit depuis plus de 125 ans l'objectif premier de son fondateur : lutter avec les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leurs droits, leur participation à part entière à la vie sociale et professionnelle, le développement de leur autonomie au quotidien, leur information et l'information du grand public sur la réalité du handicap visuel, les moyens de sa prévention et la nécessité de toujours faire évoluer le regard que la société porte sur le handicap. Pour en savoir plus : www.avh.asso.fr. L'association est agréée par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.